

Nous avons abordé les points suivants comme convenu et à la fin nous avons rajouté celui de la DGH.

1. Les personnels médico-sociaux dans les EPLE

La situation des personnels médico-sociaux s'aggrave, si nos calculs sont bons il existe à ce jour 44 supports d'AS + 4 supports provisoires dont 2 contractuelles pour :

800 écoles dans le 1^{er} degré

102 collèges

41 lycées

Soit 943 établissements, soit un total de 20 établissements de tailles variables par AS.

La situation sociale ne fait que se dégrader, la santé mentale des élèves est une priorité académique (cf de la DGES du 24 octobre 2024)

Pourquoi ne tient-on pas compte des ouvertures d'établissements ?

Est-ce qu'il faut externaliser également ce service alors que nous considérons tous que le service social est l'expert de la protection de l'enfance dans nos établissements ?

Réponse :

Monsieur le Directeur Académique nous remercie pour la pertinence de la question et le calcul mais souhaite apporter un léger rectificatif puisque le service compte :

1 conseillère technique + conseillère technique adjointe

44 AS et 4 supports contractuels

Il manque effectivement des AS. Le choix de mobiliser ces dernières sur le 1^{er} degré et le 2nd degré est un choix voulu par le DASEN. Il ne faut pas attendre d'arriver au collège pour prendre conscience des situations. Il faut pouvoir agir précocement.

Le DASEN a demandé de transformer des postes de médecins scolaires en ETP pour créer des postes d'AS mais cela a été refusé car ce n'est pas le même poste budgétaire.

C'est pourquoi afin de gérer la pénurie, les AS sont réparties en pôle généralisé.

Il y a une demande d'augmentation des postes d'AS au niveau de la Haute Garonne.

En cas de besoin, le service social est opérationnel et si l'AS du secteur n'est pas disponible c'est une conseillère technique qui prend le relais.

M Le DASEN souligne que le suivi départemental est assez remarquable.

Quoiqu'il en soit, la priorité sera donnée au niveau de l'académie sur la Haute-Garonne en termes de création.

Un groupe de travail, piloté par Mme Eskenazi sur l'intervention du service social en faveur des élèves auprès des EPLE est mis en place, nous attendrons les conclusions de ce groupe.

M. le DASEN rappelle qu'il a demandé la mise en place d'un protocole santé mentale dans tous les EPLE.

Comment rend-t-on coutumier le bien-être des élèves et des personnels dans les établissements ?

Le mot santé mentale inquiète, est-ce la mission de l'EPLE ?

M Le DASEN, fort de son expérience au Canada parle de l'équilibre du corps et de la tête = Bien-être au travail.

2. Point sur les PIAL

Pourrions-nous avoir un retour dans les établissements des remontées que nous faisons régulièrement au niveau des PIAL ?

Quel Ratio est mis en place pour attribuer le nombre d'AESH ?

Sera-t-il prévu un pôle de remplacement au niveau des AESH ?

Réponse :

L'enveloppe départementale qui est attribuée est répartie dans les PIAL.

La direction académique réunit 2 fois par an les référents PIAL pour les accompagner dans le pilotage. Il leur est demandé de faire une à 2 réunions par an avec l'ensemble des chefs d'établissement et des directeurs.

La répartition sur les PIAL fait l'objet d'une clef de calcul de la DPAS :

Nbre de notifications « individuel » + nombre de notifications « mutualisé »

4

Non il n'y aura pas de création d'un pôle de remplacement des AESH.

3. Point RCD

Quelle est l'autonomie des chefs d'établissement dans la politique de RCD au niveau des établissements ?

Comment peut-on engager des PACTE au début de l'année sans savoir qui sera absent ?

Certains enseignants se sont engagés sur ½ PACTE par prudence et sont prêts à s'engager pour prolonger si besoin. Que se passe-t-il si la DSDEN récupère nos enveloppes ?

Pourquoi, lorsqu'un prof est absent, nous demande-t-on de mettre « cours annulé » ?

Devons-nous mentir pour des raisons statistiques ?

Réponse :

Les questions portent essentiellement sur celle des moyens

Les moyens sont définis : Les moyens pactes sanctuarisés par les RCD

En fonction des établissements (Collège/LP) très encadré.

Il ne faut pas hésiter à solliciter la DOS pour les moyens.

A titre exceptionnel, le DASEN peut attribuer un PACTE.

Mettre « cours annulé » pour absences de plus de deux semaines (Absence longue durée)

4. Remplacement des enseignants

Il manque des enseignants devant élèves.

Depuis le début de l'année, un professeur d'APL non remplacé alors que la ressource y est. Pourquoi ?

La question des stagiaires, nous sommes sollicités chaque année pour accueillir des stagiaires mais lorsque ces derniers démissionnent quid du remplacement ?

Ex : un établissement a une stagiaire en anglais qui a démissionné fin octobre, son poste est toujours non remplacé. Est-ce normal ?

Que répondre aux incessantes questions des parents en Conseil d'administration, en conseils de classe ?

Jusqu'où doit-on être loyal envers notre institution qui nous maltraite sans cesse ?

Réponse :

Mme Rufas en a pris note.

Au niveau académique, il y a eu 5400 demandes suppléance.

92% ont été couvertes sur l'académie, 91% sur le département. Certaines matières restent en tension et nous n'avons pas de solutions.

5. Les relations CD/EPL

Le contexte financier et les difficultés que rencontre le conseil départemental de la Haute-Garonne nous inquiètent à plusieurs titres :

- ✚ Le non remplacement des agents territoriaux

Comment maintenir une qualité d'accueil avec des agents absents ou ayant tellement de restrictions médicales qu'ils sont dispensés de certaines tâches ?

Certains collègues doivent-ils fermer systématiquement les restaurants scolaires lors de carence de personnel ?

Réponse :

Le CD a multiplié par 2 la brigade volante de remplacement dans un contexte financier complexe.

- ✚ Quid des travaux sécuritaires ?

Ex : un établissement ayant un bois dans la cour dont il faut supprimer l'accès dès qu'il y a du vent. Un diagnostic à la charge du CD va être réalisé car des arbres doivent impérativement être étêtés. Le responsable du CD annonce que l'abattage des arbres et les étêtages seront à la charge du collège sur son budget (la location du matériel, le transport aller-retour pour amener les déchets ...). Un désengagement des conseils départementaux inquiétant.

Non abordé

Rumeur ou réalité :

1. Quid du devenir de nos RUPN ?

Est-ce que notre administration se décharge sur le CD ?

Allons-nous connaître une plateforme de dépannage pour nos ENT ?

Réponse :

Les RUPN ne disparaîtront pas. Mais il n'y aura plus d'IMP ciblé pour cette mission, cela restera à la discrétion des chefs d'établissement

2. Quel seront nos budgets à venir ?

Le discours de personnels du CD est que le conseil départemental va se recentrer sur ses missions et que tout ce qui touche au pédagogique devra être pris en charge par l'État. Nous sommes pris en étau par la guerre qui s'installe entre les conseils départementaux et l'État.

Réponse :

Pas de réponse à vous apporter à ce jour.

Pour finir, Monsieur Le DASEN, pour la deuxième année consécutive, vos services devaient nous communiquer les DGH avant les vacances de Noël et nous faisons le constat une nouvelle fois que nous n'avons rien eu. Pouvez-vous nous donner une fourchette de date ?

Réponse :

Nous sommes dans la même situation que vous, c'est-à-dire que nous n'avons aucune nouvelle venant du ministère et encore moins de notre ministre. La seule information que nous pouvons vous donner c'est que la CTN se tiendra mi-janvier.

Maret Jean-Guy
Secrétaire départemental

